

Compte de résultat

	31/03/2023	31/03/2022
Produits d'exploitation (1)		
Ventes de marchandises		
Production vendue (biens)	2 787 500	
Production vendue (services)	274 845	559 118
Chiffre d'affaires net	3 062 345	559 118
Dont à l'exportation		
Production stockée	-375 533	2 054 675
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		10 595
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	42 594	37 978
Autres produits	2 232	137
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	2 731 638	2 662 504
Charges d'exploitation (2)		
Achats de marchandises	526 814	
Variations de stock	-526 814	
Achats de matières premières et autres approvisionnements	1 285 666	1 862 543
Variations de stock	-486 565	-1 421 582
Autres achats et charges externes (a)	1 884 908	1 968 507
Impôts, taxes et versements assimilés	15 836	17 439
Salaires et traitements	580 206	563 742
Charges sociales	222 459	213 366
Dotations aux amortissements et dépréciations :		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	50 918	53 615
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		
- Pour risques et charges : dotations aux provisions	70 000	15 000
Autres charges	3 040	814
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	3 626 467	3 273 443
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-894 829	-610 939
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)	9 885	27 459
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)		
Produits financiers		
De participation (3)	915 362	672 544
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		
Autres intérêts et produits assimilés (3)	3 183	1 570
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)	918 545	674 115
Charges financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées (4)	22 658	37 638
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (VI)	22 658	37 638
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	895 887	636 476
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)	10 942	52 996

Compte de résultat (suite)

	31/03/2023	31/03/2022
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	65 702	7 673
Sur opérations en capital	65 380	800
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)	131 082	8 473
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	30	
Sur opérations en capital	63 889	25 945
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)	63 919	25 945
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	67 163	-17 472
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	-5 910	-3 600
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)	3 791 149	3 372 551
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)	3 707 134	3 333 427
BENEFICE OU PERTE	84 015	39 124
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

D4 PROMOTION
Société par actions simplifiée
Au capital de 1 200 030,02 euros
Siège social : 10 Rue Raymond Corraze,
31500 TOULOUSE
439 101 171 RCS TOULOUSE

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 SEPTEMBRE 2023

L'an deux-mille-vingt-trois,
Le trente septembre,
A onze heures,

Les associés de la société D4 PROMOTION se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social, sur convocation faite à chaque associé.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Frédéric DENARNAUD, en sa qualité de Président de la Société.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 43 196 actions sur les 43 196 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- La feuille de présence,
- Les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 31 mars 2023,
- Le rapport de gestion du président,
- Le rapport spécial du président sur les conventions réglementées,
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion du Président,
- Rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce et approbation desdites conventions,
- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 mars 2023,
- Quitus au Président,

- Approbation des charges non déductibles fiscalement,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé et le rapport de gestion établi par le Président.

Le Président donne lecture du rapport spécial du Président sur les conventions.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2023, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RÉOLUTION

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'Assemblée Générale approuve le montant des dépenses et charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 38 540 euros, ainsi que l'impôt correspondant de 9 635 euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIEME RÉOLUTION

L'Assemblée donne au Président quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

QUATRIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 mars 2023 s'élevant à 84 015,43 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	84 015,43 euros
Prélèvement sur le compte « Autres réserves »	58 984,57 euros
<i>Lequel s'élève ainsi à 4 015 098,66 euros</i>	
Les sommes distribuables	143 000 euros

Distribution à titre de dividendes **143 000 euros**
Soit environ 3,31 euros par action

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 mars 2023 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 143 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Le dividende sera mis en paiement au siège social dans le délai maximal prévu par les dispositions législatives, à savoir dans les neuf mois à compter la date de la clôture.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
31 mars 2020	120 000,00 euros <i>Soit environ 2,78 euros par action</i>	0 euro	0 euro
31 mars 2021	142 860,00 euros <i>Soit environ 3,31 euros par action</i>	0 euro	0 euro
31 mars 2022	142 860,00 euros <i>Soit environ 3,31 euros par action</i>	0 euro	0 euro

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- Soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- Soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

CINQUIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Président sur les conventions visées par l'article L. 227-10 du Code de commerce, et statuant sur ce rapport, approuve successivement chacune des conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.



SIXIEME RÉOLUTION

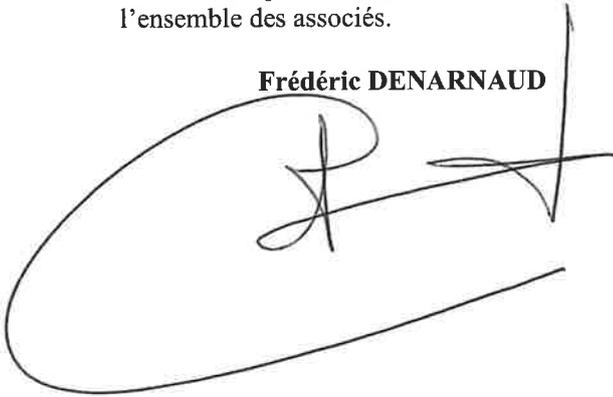
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

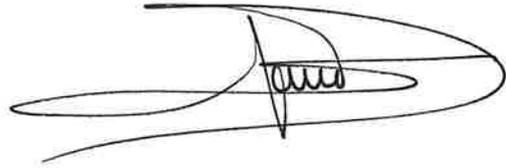
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'ensemble des associés.

Frédéric DENARNAUD

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the bottom.

Éric DURAND

A handwritten signature in black ink, featuring a large loop at the top and a series of smaller loops below it.

Comptes annuels

Période du 01/04/2022 au 31/03/2023

D4 PROMOTION

10 Rue Raymond CORRAZE
31500 TOULOUSE
Tél. 0562167070
Fax. 0562167071
APE : 4110A -
Siret : 43910117100023



Comptes certifiés conformes

mazars

MAZARS TOULOUSE

Société d'Expertise Comptable inscrite au tableau
de l'ordre des experts comptables
298 Allée du Lac

31670 LABEGE

Tél : 0562734400

Fax : 0562734411

Courriel : toulouse@mazars.fr

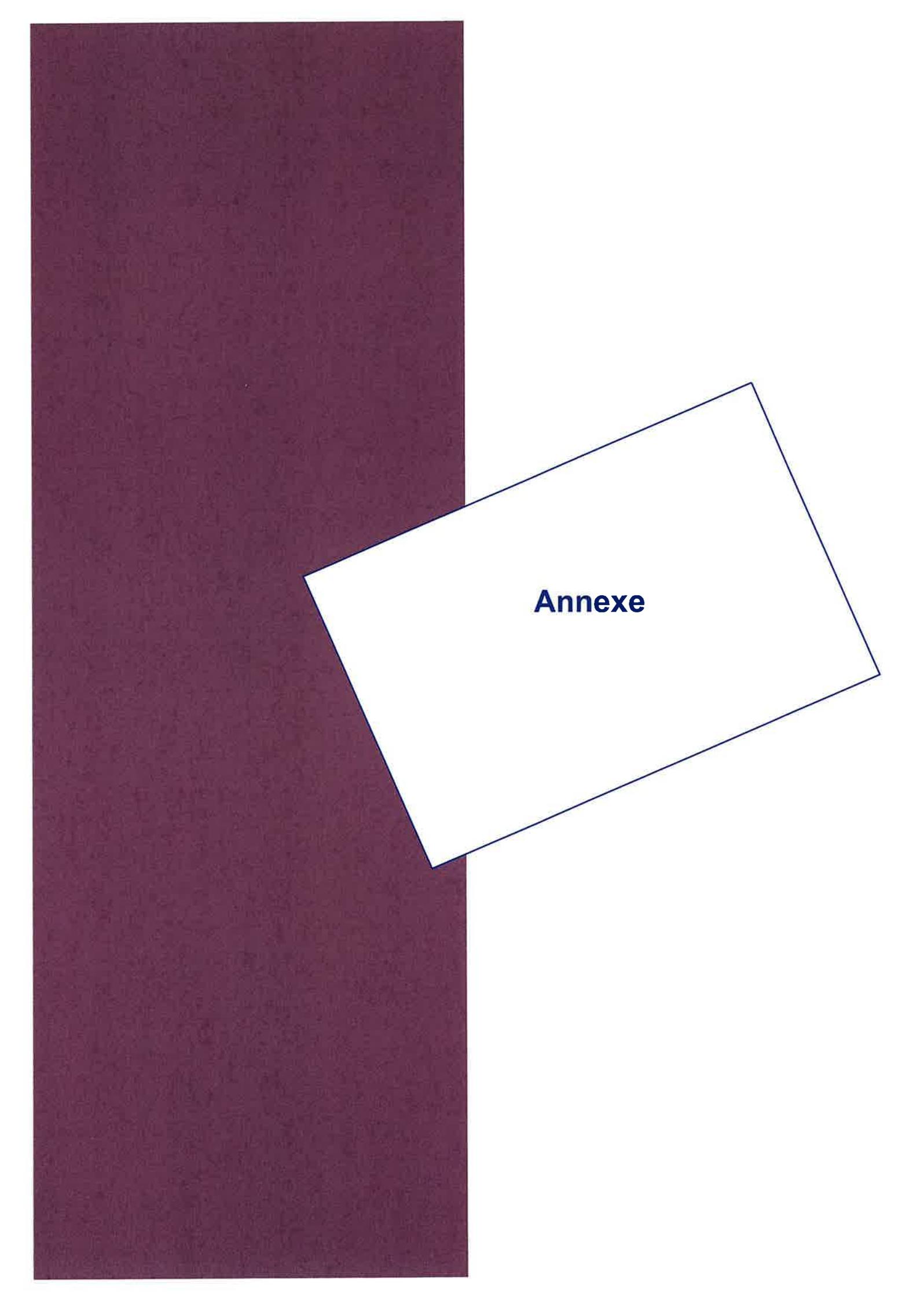
Web : www.mazars.fr

Bilan Actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/03/2023	Net 31/03/2022
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaire	4 526	3 713	813	2 096
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	2 691	2 691		
Autres immobilisations corporelles	370 903	245 443	125 460	98 450
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	134 860		134 860	164 680
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	1 391		1 391	1 391
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	514 371	251 847	262 523	266 617
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements	486 565		486 565	1 421 582
En-cours de production (biens et services)	3 627 414		3 627 414	
Produits intermédiaires et finis				2 581 365
Marchandises	526 814		526 814	
Avances et acomptes versés sur commandes	11 000		11 000	
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	3 367 907		3 367 907	1 230 072
Autres créances	2 698 238		2 698 238	2 483 756
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement	105 492		105 492	103 724
Disponibilités	1 584 088		1 584 088	1 817 691
Charges constatées d'avance (3)	15 774		15 774	13 319
TOTAL ACTIF CIRCULANT	12 423 292		12 423 292	9 651 510
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	12 937 663	251 847	12 685 815	9 918 127
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan Passif

	31/03/2023	31/03/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	1 200 030	1 200 030
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	928	928
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	141 900	141 900
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	4 074 083	4 177 819
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	84 015	39 124
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	5 500 957	5 559 801
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	85 000	25 000
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	85 000	25 000
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	430 133	750 000
Emprunts et dettes financières diverses (3)	36 455	78 956
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	556 651	433 139
Dettes fiscales et sociales	604 784	283 427
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	2 376	304
Produits constatés d'avance (1)	5 469 461	2 787 500
TOTAL DETTES	7 099 859	4 333 326
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	12 685 815	9 918 127
(1) Dont à plus d'un an (a)		
(1) Dont à moins d'un an (a)	7 099 859	4 333 326
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	430 133	750 000
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		



Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : D4 PROMOTION

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/03/2023, dont le total est de 12 685 815 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 84 015 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/04/2022 au 31/03/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 28/06/2023.

Règles générales

Les comptes annuels au 31/03/2023 ont été établis en conformité avec les dispositions du code de Commerce (articles L123-12 à L123-28), du règlement ANC N° 2014-03 du 05 juin 2014, modifié par le règlement ANC 2015-06 du 23 novembre 2015, et à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels, et des règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Conformément à la possibilité offerte par le Plan Comptable Général pour les opérations de longue durée, à l'article 38-2bis du CGI et à l'article 1605 du Code Civil, le résultat des opérations immobilières destinées à la vente est dégagé lors de la délivrance à l'acquéreur, c'est-à-dire au cours de l'exercice au cours duquel intervient la livraison du bien.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Règles et méthodes comptables

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets :
3 à 5 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 1 à 5 ans
- * Matériel informatique : 1 à 5 ans
- * Mobilier : 5 à 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Titres de participations et autres titres immobilisés

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition hors frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Le stock est déterminé à partir du coût de production proprement dit et de toutes les charges directes ou indirectes de production des lots non livrés à la date d'arrêt des comptes. Sont également incluses les charges financières afférentes à la réalisation du programme.

Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks.

Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks, à l'exception des stocks d'immeubles dans les sociétés de construction - vente en vertu de l'article 38 undecies de l'annexe III du Code Général des Impôts.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Règles et méthodes comptables

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

Méthodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

Faits caractéristiques

Autres éléments significatifs

Litiges en cours au 31 mars 2023 :

1) Deux procédures judiciaires sont cours. Elles concernent des biens immobiliers vendus par une société civile de construction-vente aujourd'hui liquidée, auprès de laquelle D4 PROMOTION était associée.

En l'état des procédures, une provision de 5 k€ a été constatée dans les comptes clos au 31/03/2022.

2) Suite à des difficultés des entreprises titulaires des marchés sur des chantiers aujourd'hui livrés, deux procédures judiciaires sont en cours. En l'état des procédures, une provision totale de 15 k€ a été constatée, dont 5 k€ complémentaires dans les comptes clos au 31/03/2022.

3) Suite à l'obtention d'un permis de construire, des frais complémentaires ont été provisionnés à hauteur de 5 k€ dans les comptes clos au 31/03/2022 pour faire face à des demandes spécifiques de la Commune.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Valeur au début d'exercice	Augmentation	Diminution	Valeur en fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	4 526			4 526
Immobilisations incorporelles	4 526			4 526
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	2 691			2 691
- Installations générales, agencements aménagements divers	50 065	1 511		51 577
- Matériel de transport	245 823	107 511	116 017	237 317
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	82 000	791	782	82 009
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	380 580	109 813	116 799	373 594
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	164 680	900	30 720	134 860
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	1 391			1 391
Immobilisations financières	166 071	900	30 720	136 251
ACTIF IMMOBILISE	551 177	110 713	147 519	514 371

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		109 813	900	110 713
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		109 813	900	110 713
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		116 799	30 720	147 519
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		116 799	30 720	147 519

Notes sur le bilan

Immobilisations financières

Liste des filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque titre

	Capital	Capitaux propres	Quote-part du capital détenue	Résultat du dernier exercice clos
- Filiales (détenues à + 50 %)				
SCI 159 AVENUE DES ETATS UNIS 31500 TOULOUSE	400		75,00	-17 021
SCI 58 CHEMIN DE CROIX BENITE 31500 TOULOUSE	400		60,00	9 477
SCI LES VILLAS DU VIDAILLON 31500 TOULOUSE	400		80,00	413 687
SCI 92 ROUTE DE FRONTON 31500 TOULOUSE	400		60,00	-4 316
SCI 2 ALLEE CHANTECAILLE 31500 TOULOUSE	400		75,00	341 033
SCI 108 ROUTE DE FRONTON 31500 TOULOUSE	400		75,00	426 804
SCI 55 ROUTE DE SEYSSES 31500 TOULOUSE	400		60,00	-4 465
SCI 34 CHEMIN DU BARON 31500 TOULOUSE	400		80,00	3 561
SCCV CHEMIN DE SARTHA 31500 TOULOUSE	400		75,00	6 165
10 B IMPASSE LIFFARD 31500 TOULOUSE	400		75,00	
20 RUE LOUBIAGUE 31500 TOULOUSE	400		75,00	
- Participations (détenues entre 10 et 50%)				
SARL DIRECT9 31500 TOULOUSE	20 000	368 481	20,00	-910
SARL TERRA D'OC 31670 LABEGE	15 245	233 851	50,00	-4 587
SEP COTEAU DES OLIVIERS 11100 NARBONNE	2 000	35 538	25,00	39 538

Notes sur le bilan

Renseignements globaux sur toutes les filiales

	Valeur comptable Brute	Valeur comptable Nette	Montant des prêts et avances	Cautions et avals	Dividendes encaissés
- Filiales (détenues à + 50 %)	33 080	33 080	2 439 583		
- Participations (détenues entre 10 et 50%)	132 500	132 500	-24 882		
- Autres filiales françaises					
- Autres filiales étrangères					
- Autres participations françaises					
- Autres participations étrangères					

Les résultats des filiales et participations ci-dessus sont comptabilisés dans les comptes de la SARL D4 PROMOTION à la date de l'Assemblée Générale Ordinaire se prononçant sur les comptes annuels. Les Assemblées Générales Ordinaires des sociétés se sont toutes tenues avant le 31 mars 2023.

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Valeur en début d'exercice	Augmentation	Diminutions	Valeur en fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	2 430	1 283		3 713
Immobilisations incorporelles	2 430	1 283		3 713
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	2 691			2 691
- Installations générales, agencements aménagements divers	43 827	1 433		45 260
- Matériel de transport	158 165	46 378	83 596	120 947
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	77 446	1 824	34	79 237
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	282 129	49 635	83 630	248 134
ACTIF IMMOBILISE	284 559	50 918	83 630	251 847

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 6 083 310 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :	1 391		1 391
Autres	1 391		1 391
Créances de l'actif circulant :	6 081 919	6 081 919	
Créances Clients et Comptes rattachés	3 367 907	3 367 907	
Autres	2 698 238	2 698 238	
Charges constatées d'avance	15 774	15 774	
Total	6 083 310	6 081 919	1 391

Produits à recevoir

	Montant
CAISSES SOCIALES - PAR	5 108
DEBIT.CRED.DIV.PROD.	8 655
INTER.COURUS/VALEURS	3 031
Total	16 794

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 1 200 030,00 euros décomposé en 43 196 titres d'une valeur nominale de 27,78 euros.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	43 196	27,78
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	43 196	27,78

Provisions pour risques et charges

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges	25 000	70 000	10 000		85 000
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
Total	25 000	70 000	10 000		85 000
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		70 000	10 000		
Financières					
Exceptionnelles					

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 7 099 859 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an et à 5 ans au plus	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	430 133	430 133		
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	36 455	36 455		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	556 651	556 651		
Dettes fiscales et sociales	604 784	604 784		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	2 376	2 376		
Produits constatés d'avance	5 469 461	5 469 461		
Total	7 099 859	7 099 859		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice dont :				
(**) Dont envers Groupe et associés	36 455			

Charges à payer

	Montant
FACTURES A RECEVOIR	225 971
CONGES A PAYER	11 709
ORG.SOC. CH/CONGES A	4 151
ETAT AUTRES CH. A PA	2 323
DEBIT.CRED.DIV.CHAR.	1 831
Total	245 984

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTAT.D AV	15 774		
Total	15 774		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
PRODUITS CONSTATES D AVANCE	5 469 461		
Total	5 469 461		

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

	France	Etranger	Total
Ventes de produits finis	2 787 500		2 787 500
Ventes de produits intermédiaires			
Ventes de produits résiduels			
Travaux			
Etudes			
Prestations de services	259 534		259 534
Ventes de marchandises			
Produits des activités annexes	15 311		15 311
TOTAL	3 062 345		3 062 345

Résultat et impôts sur les bénéfices

Ventilation de l'impôt

	Résultat avant Impôt	Impôt correspondant (*)	Résultat après Impôt
+ Résultat courant	10 942	-5 910	16 852
+ Résultat exceptionnel	67 163		67 163
- Participations des salariés			
Résultat comptable	78 105	-5 910	84 015
(*) comporte les crédits d'impôt (montant repris de la colonne "Impôt correspondant")			

Autres informations

Effectif

Effectif moyen du personnel : 5 personnes.

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	2	
Agents de maîtrise et techniciens		
Employés	3	
Ouvriers		
Total	5	

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Privilège de prêteur de deniers de rang 1	750 000
Hypothèque de rang 2 (50% du crédit d'accompagnement) et promesse d'affectation hypothécaire pour le solde	1 890 000
Acte SSP et promesse d'affectation hypothécaire pour la GFA	1 418 000
Garantie bancaire à première demande	30 000
Autres engagements donnés	4 088 000
Total	4 088 000
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

Autres informations

Engagements reçus

	Montant en euros
Plafonds des découverts autorisés	
Avals et cautions	
Crédit d'acquisition	750 000
Crédit d'accompagnement	1 890 000
Garantie financière d'achèvement (GFA)	1 418 000
Garantie bancaire à première demande	30 000
Autres engagements reçus	4 088 000
Total	4 088 000
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

Engagements de retraite

Aucun engagement n'a été valorisé en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées.

L'engagement de retraite n'a pas été comptabilisé. Il est évalué conformément aux principes comptables français. La valeur actuelle probable ressort à 77 263 Euros environ et la dette actuarielle à 15 882 euros environ. Il a été calculé en application de la convention collective « Promotion - construction » et des hypothèses suivantes :

- départ prévu, sauf dérogation individuelle : 64 ans
- Taux de rotation du personnel retenu : 1%
- Taux d'augmentation des salaires : 5% dégressif
- Taux de mortalité : table réglementaire INSEE 2018
- Taux de charges sociales : 41 % pour les non cadres

De plus, les salariés sortis de l'effectif de l'entreprise entre la date de clôture et la date d'arrêté des comptes n'ont pas été pris en compte dans l'évaluation de la provision.

Pour un régime à prestations définies, il est fait application de la recommandation ANC n°2013-02 datant du 7 novembre 2013.

REVENUS DE CAPITAUX MOBILIERS PRÉLÈVEMENTS ET RETENUES À LA SOURCE

<input checked="" type="checkbox"/> Déclaration relative au mois de : novembre <input type="text" value="2"/> <input type="text" value="0"/> <input type="text" value="2"/> <input type="text" value="3"/> <small>(Indiquer le mois au cours duquel les revenus ont été payés)</small>	Cette déclaration doit être télé-déclarée : – dans les quinze jours suivants l’expiration du mois au cours duquel les revenus ont été payés ; – le 15 octobre de chaque année lorsqu’il s’agit du versement de l’acompte dû au titre de la contribution sociale généralisée, du prélèvement de solidarité, de la contribution au remboursement de la dette sociale et des prélèvements forfaitaires et retenues à la source.
<input type="checkbox"/> Versement de l’acompte dû au 15 octobre <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> <small>(Cocher la case correspondante)</small>	

Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relatives à l’informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004 garantissent les droits des personnes physiques à l’égard des traitements des données à caractère personnel.

IDENTIFICATION DU REDEVABLE	
DÉNOMINATION ADRESSE DU PRINCIPAL ÉTABLISSEMENT	ADRESSE DU SIÈGE SOCIAL <small>(si elle est différente de l’adresse du principal établissement)</small>
D4 PROMOTION 10 Rue Raymond Corraze, 31500 TOULOUSE	
Indiquez votre numéro de téléphone : <small>(qui peut être celui d’un correspondant)</small>	NOM DU DESTINATAIRE ET ADRESSE DE CORRESPONDANCE
N° SIREN DU PRINCIPAL ÉTABLISSEMENT : <input type="text" value="4"/> <input type="text" value="3"/> <input type="text" value="9"/> <input type="text" value="1"/> <input type="text" value="0"/> <input type="text" value="1"/> <input type="text" value="1"/> <input type="text" value="7"/> <input type="text" value="1"/>	
ADRESSE COURRIEL DE CONTACT :	

PAIEMENT	TOTAL À PAYER
A – Déclaration mensuelle <small>(cadres 11, 12 et 13 non servis)</small>	QR 42900
<ul style="list-style-type: none"> • Si OP + PS + PR + PG positif ou nul : OP + PQ + PS + PR + PG + PU • Si OP + PS + PR + PG négatif : PQ + PU 	
B – Déclaration d’acompte <small>(cadre 11 servi)</small>	QR
<ul style="list-style-type: none"> • Si OP + PS + PR + PG positif ou nul : OP + PQ + PS + PR + PG + PU • Si OP + PS + PR + PG négatif : PQ + PU + Lignes RY + ABA + ABB	
C – Déclaration de régularisation <small>(cadres 11, 12 et 13 servis)</small>	QR
<ul style="list-style-type: none"> • Déclaration n° 2777 de janvier N <small>(au titre de décembre N – 1)</small> 	<ul style="list-style-type: none"> • Report de la ligne SF <small>Si le montant est négatif, vous pouvez en demander la restitution ou reporter ce montant au cadre 12 B ligne TC de la déclaration de février N au titre des revenus versés en janvier N (cf. notice)</small>
<ul style="list-style-type: none"> • Déclaration n° 2777 de février N <small>(au titre de janvier N)</small> 	<ul style="list-style-type: none"> • Report de la ligne TG <small>Si le montant est négatif, demandez-en la restitution (cf. notice)</small>

MODE DE PAIEMENT

Attention : les prélèvements et retenues dus à compter du 1^{er} septembre 2018 doivent être télé-déclarés et télé-payés.

DEMANDE DE REPORT OU DE REMBOURSEMENT	
<input type="checkbox"/> Nom ou dénomination ou personne ayant qualité pour agir <i>(rayer les mentions inutiles)</i> demande le report du crédit.	QT
<input type="checkbox"/> Nom ou dénomination ou personne ayant qualité pour agir <i>(rayer les mentions inutiles)</i> demande le remboursement de la somme de <input style="width: 150px;" type="text"/> €. Date : <input style="width: 100px;" type="text"/>	
<input type="checkbox"/> Compte : BIC : <input style="width: 150px;" type="text"/> IBAN : <input style="width: 250px;" type="text"/> Titulaire du compte : _____ Signature : _____	QS

CADRE RÉSERVÉ À L’ADMINISTRATION				
N° DOSSIER		PRISE EN RECETTE		PRISE EN CHARGE
DATE DE RÉCEPTION	Droits Pénalités N° Date	_____	Droits Pénalités N° Date	_____

PRÉLÈVEMENTS

1	Art. 125 A CGI	PRÉLÈVEMENT SUR LES INTÉRÊTS, ARRÉRAGES ET PRODUITS DE TOUTE NATURE SERVIS À DES PERSONNES FISCALEMENT DOMICILIÉES EN FRANCE			
		BASE IMPOSABLE	TAUX	CODE	IMPÔT
• Intérêts, arrérages et produits de toute nature			12,8 %	AB	
• Produits versés dans un État ou territoire non coopératif			75 %	CO	
• Produits d'épargne solidaire de partage			5 %	DC	

2	Art. 125-0 A CGI	PRÉLÈVEMENT SUR LES INTÉRÊTS DES BONS ET CONTRATS DE CAPITALISATION ET ASSIMILÉS (ASSURANCE-VIE)			
		BASE IMPOSABLE	TAUX	CODE	IMPÔT
Primes versées avant le 27-09-17. Bons émis :					
• à compter du 01-01-90 :					
– de moins de 4 ans			35 %	DE	
– de 4 à moins de 8 ans			15 %	DF	
– de 8 ans et plus			7,5 %	DK	
• entre le 01-01-83 et le 31-12-89 :					
– de moins de 2 ans			45 %	DG	
– de 2 à moins de 4 ans			25 %	DH	
– de 4 à moins de 6 ans			15 %	DI	
– de 6 ans et plus			7,5 %	DL	
Primes versées à compter du 27-09-17 :					
• bons émis entre le 01-01-83 et le 31-12-89 pour une durée de 6 ans et plus ou bons émis à compter du 01-01-90 pour une durée de 8 ans :			7,5 %	DP	
• autres cas :			12,8 %	DQ	
Primes versées à compter du 10-10-19 pour les bons émis avant le 01-01-83 :			7,5 %	DD	
Produits bénéficiant à des personnes domiciliées fiscalement ou établies dans un État ou territoire non coopératif :			75 %	DO	

3	Art. 117 <i>quarter</i> CGI	PRÉLÈVEMENT SUR LES REVENUS DISTRIBUÉS			
		BASE IMPOSABLE	TAUX	CODE	IMPÔT
Revenus distribués		143000	12,8 %	EA	18304

4	AUTRES PRODUITS SOUMIS À PRÉLÈVEMENTS				
		BASE IMPOSABLE	TAUX	CODE	IMPÔT
Autres produits soumis à prélèvements %	CL	

RETENUES À LA SOURCE

5	Art. 115 <i>quinquies</i> , 1673 bis et 119 bis 2 CGI	RETENUE À LA SOURCE SUR LES BÉNÉFICES RÉALISÉS EN FRANCE PAR LES SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES					
NATURE DES PRODUITS OU DES SOMMES À DÉDUIRE							
Bénéfices et plus-values retenus pour l'assiette de l'IS (A)	Bénéfices et plus-values de l'exercice, non compris dans la base de l'IS (B)	IS dû pour l'exercice (C)	Bénéfices ou plus-values antérieurs, compris dans la base de l'IS (D)	BASE IMPOSABLE DE LA RETENUE À LA SOURCE (A + B) – (C + D)	TAUX	CODE	IMPÔT
					26,5 %	CQ	
				 %	CZ	
					12,8 %	CC	
				 %	CY	

6	Art. 1678 <i>bis</i> et Art. 119 <i>bis</i> 1 CGI	RETENUE À LA SOURCE SUR LES INTÉRÊTS DES BONS DE CAISSE			
		BASE IMPOSABLE	TAUX	CODE	IMPÔT
Intérêts, prime de remboursement :					
• bénéficiaires personnes morales			15 %	GH	
• bénéficiaires personnes physiques			12,8 %	GI	

7		Art. 119 bis 2 CGI		RETENUE À LA SOURCE SUR LES REVENUS DISTRIBUÉS À DES NON-RESIDENTS			
		BASE IMPOSABLE	TAUX	CODE	IMPÔT		
<ul style="list-style-type: none"> Dividendes et autres revenus distribués (taux légaux en France) 	<ul style="list-style-type: none"> – Personnes morales – Personnes physiques 		75 %	HA			
			75 %	HF			
			26,5 %	HK			
			15 %	HD			
			12,8 %	HE			
	<ul style="list-style-type: none"> Dividendes et autres revenus distribués supportant une retenue à la source inférieure au taux légal en application des conventions internationales 		...				
			5 %				
			10 %				
			12 %				
			12,5 %				
	15 %						
	20 %						
	...						
	...						
Sous-total retenue à la source : bénéficiaires personnes physiques			S. total	HG			
Sous-total retenue à la source : bénéficiaires personnes morales			S. total	HH			
			TOTAL	HI			
<ul style="list-style-type: none"> Montant des produits visés aux articles 108 à 117 bis du CGI ayant bénéficié de l'exonération de retenue à la source sur le fondement du 2 de l'article 119 bis du CGI. 				HJ			

TOTAL BRUT

8 TOTAL BRUT AVANT RÉGULARISATIONS				
		BASE IMPOSABLE	CODE	IMPÔT
Total des sommes inscrites aux cadres 1 à 6 + ligne HI du cadre 7			IL	

RÉGULARISATIONS

9 RÉGULARISATIONS					
A – À partir de la déclaration n° 2777 créditrice					
Correspond aux montants cumulés créditeurs des lignes OP, PS, PR et PG dégagés sur les précédentes déclarations n° 2777-SD et dont le remboursement n'a pas été demandé.				JK	
B – Au titre des formulaires 5000 et 5001 (tenus à disposition de l'administration)					
	Déclaration n° 2777 Du mois de versement Mois Année		A- RÉGULARISATION HORS PFU (CF. NOTICE)	B- RÉGULARISATION PFU (CF. NOTICE)	C- TOTAL RÉGULARISATIONS A + B
A	I _ I _ I _ I	KY			
B	I _ I _ I _ I				
C	I _ I _ I _ I				
D	I _ I _ I _ I				
E	I _ I _ I _ I				
	Total		KX	LM	
C – Autres régularisations					
Régularisation portant sur le prélèvement forfaitaire unique				MM	
Régularisation hors prélèvement forfaitaire unique				NP	
Régularisation de prélèvements sur produits distribués au bénéfice d'une personne morale				NQ	

TOTAL NET APRÈS RÉGULARISATIONS

TOTAL lignes IL – (JK + LM + MM + NP) + NQ	OP	
---	-----------	--

Si le total des lignes **OP + PS + PR + PG** du cadre 10 ci-dessous des déclarations portant sur les périodes de février à novembre est négatif (vous êtes en situation de crédit) vous pouvez :

- soit en demander le remboursement en cochant la ligne QS **et en saisissant les références bancaires** en page 1 de la déclaration,
- soit en demander le report en cochant la ligne QT de la page 1 de cette déclaration. L'imputation se fera alors sur la prochaine déclaration n° 2777-SD (cadre 9 A en ligne JK).

CONTRIBUTIONS ET PRÉLÈVEMENTS SOCIAUX

10 CONTRIBUTIONS ET PRÉLÈVEMENTS SOCIAUX (voir notice explicative)				
CONTRIBUTION SOCIALE GÉNÉRALISÉE	BASE IMPOSABLE	TAUX	CODE	IMPÔT
Produits soumis au taux applicable entre le 01-01-1997 et le 31-12-1997	3,4 %	PP
Produits soumis au taux applicable entre le 01-01-1998 et le 31-12-2004	7,5 %	PW
Produits soumis au taux applicable entre le 01-01-2005 et le 31-12-2017	8,2 %	PN
Produits soumis au taux applicable entre le 01-01-2018 et le 31-12-2018	9,9 %	QE
Produits soumis au taux applicable depuis le 01-01-2019	143000	9,2 %	QG	13156
PRÉLÈVEMENT SOCIAL			Total PP + PW + PN + QE + QG	PQ = 13156
Produits soumis au taux applicable avant le 01-01-2011	2 %	PY
Produits soumis au taux applicable entre le 01-01-2011 et le 30-09-2011	2,2 %	QA
Produits soumis au taux applicable entre le 01-10-2011 et le 30-06-2012	3,4 %	QB
Produits soumis au taux applicable entre le 01-07-2012 et le 31-12-2012	5,4 %	QC
Produits soumis au taux applicable entre le 01-01-2013 et le 31-12-2018	4,5 %	QD
CONTRIBUTION ADDITIONNELLE AU PRÉLÈVEMENT SOCIAL			Total PY + QA + QB + QC + QD	PS =
Produits soumis au taux applicable entre le 01-07-2004 et le 31-12-2018	0,3 %	PR
CONTRIB. ADDITIONNELLE 1,1 % ET PRÉLÈVEMENT DE SOLIDARITÉ				
Produits soumis au taux applicable entre le 01-01-2009 et le 31-12-2012	1,1 %	PF
Produits soumis au taux applicable entre le 01-01-2013 et le 31-12-2018	2 %	QF
Produits soumis au taux applicable depuis le 01-01-2019	143000	7,5 %	QH	10725
CONTRIBUTION POUR LE REMBOURSEMENT DE LA DETTE SOCIALE			Total PF + QF + QH	PG = 10725
Intérêts sur livrets		AAA
Revenus obligataires		AAB
Revenus distribués entrant dans le champ de l'article 117 quater du CGI	143000		AAC	715
Produits des plans et comptes épargne logement (PEL et CEL)		AAD
Gains sur plans d'épargne en actions (PEA et PEA-PME)	0,5 %	AAE
Produits de la participation ou de l'épargne salariale (PEE, PEI, Perco)		AAF
Produits des contrats de capitalisation ou assimilés multi-supports ou en UC		AAG
Produits des contrats de capitalisation ou assimilés en euros		AAH
Autres produits		AAI
Total AAA à AAI			PU =	715

VERSEMENT ET IMPUTATION DES ACOMPTE

11 VERSEMENT DES ACOMPTE				
ACOMPTE D'IMPÔT SUR LE REVENU	BASE DE L'ACOMPTE		CODE	IMPÔT (BASE X 90 %)
Prélèvements forfaitaires et retenues à la source dus au titre de décembre de l'année précédente		RY
ACOMPTE SUR PRÉLÈVEMENTS SOCIAUX	BASE IMPOSABLE (100 %)	TAUX	CODE	IMPÔT (BASE X 17,2 % X 90 %)
Dû au titre de décembre de l'année précédente	17,2 %	ABA
Dû au titre de janvier de l'année en cours	17,2 %	ABB

12 IMPUTATION DES ACOMPTE VERSÉS (voir notice explicative)					
A – DÉCLARATION DÉPOSÉE EN JANVIER N AU TITRE DES REVENUS DE DÉCEMBRE N-1	CODE	IMPÔT	B – DÉCLARATION DÉPOSÉE EN FÉVRIER N AU TITRE DES REVENUS DE JANVIER N	CODE	IMPÔT
Ligne OP + PS + PR + PG – ligne RY – (7,5 / 17,2 x ABA)	SE	Lignes PQ + PU – (9,7 / 17,2 x ABB)	TJ
Lignes PQ + PU – (9,7 / 17,2 x ABA)	SI	Report QR déclaration de décembre N-1 déposée en janvier si négatif	TC

13 RÉSULTAT APRÈS IMPUTATION					
A – DÉCLARATION DÉPOSÉE EN JANVIER N AU TITRE DES REVENUS DE DÉCEMBRE N-1	CODE	IMPÔT	B – DÉCLARATION DÉPOSÉE EN FÉVRIER N AU TITRE DES REVENUS DE JANVIER N	CODE	IMPÔT
Ligne SE + Ligne SI	SF	Ligne OP (cadre 9) + PS + PR + PG + TJ – ligne TC – (7,5 / 17,2 x ABB)	TG

VEUILLEZ REPORTER LES INFORMATIONS RÉCAPITULANT LES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION SELON LES MODALITÉS INDIQUÉES DANS LE CADRE « PAIEMENT » FIGURANT PAGE 1 DE VOTRE DÉCLARATION.